

Montreuil, le 17 août 2020

## **MM. Niel et Serfati, *La Marseillaise* appartient à ses salariés et à ses lecteurs !**

*La Marseillaise* est à nouveau en grande difficulté.

Pourtant, les salariés du journal ont fourni énormément d'efforts pour sortir des problèmes rencontrés en 2017 et assainir la situation financière de l'entreprise en atteignant quasiment l'équilibre en 2019, une vraie victoire dans un paysage médiatique en crise. Malheureusement, comme beaucoup d'entreprises fragiles, elle a été touchée de plein fouet par la crise du coronavirus et sa situation s'est encore dégradée après le refus des banques de lui accorder un prêt garanti par l'État. Cette attitude des banques est bien sûr une nouvelle injustice perpétrée contre ce titre historique et, à travers lui, contre ses salariés et ses lecteurs.

Mais la première injustice réside surtout dans la position de l'État qui accélère, par tous moyens, la fin du pluralisme des idées et de l'information en France, le premier de ces moyens étant de favoriser les titres qui chantent les louanges du capitalisme ultralibéral au détriment de la presse sociale et syndicale. Le système marchand, régissant aujourd'hui la presse écrite, élimine petit à petit les quotidiens d'opinion qui s'opposent à la pensée unique et aux idées libérales et s'intéressent plutôt à leurs victimes. Après *L'Écho du Centre* ce serait maintenant à *La Marseillaise* de disparaître ? **À quand le tour de *L'Humanité* ?!**

Après le scandale permanent des aides à la presse, systématiquement détournées de leur finalité première par nos gouvernements successifs au profit du grand capital, c'est plus d'un milliard d'euros qui devrait lui être distribué dans le cadre d'un « plan filière » adoubi par Macron en personne. **Et pour *La Marseillaise* ? Rien ? !**

### **Que l'État et les éditeurs ne comptent pas sur la Filpac pour défendre un tel projet !**

La société éditrice de *La Marseillaise* a été placée en liquidation judiciaire le 13 juillet dernier avec poursuite d'activité pour trois mois. Immédiatement, le groupe Maritima Médias a soumis un projet de reprise dans lequel salariés et lecteurs seraient associés au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), elle-même actionnaire d'une SAS réunissant Maritima Médias et d'autres investisseurs privés. Bien évidemment, ce projet reste à l'étude et doit être débattu avec les salariés. Mais il répond d'ores et déjà aux exigences les plus fortes de la CGT *La Marseillaise* : le maintien du niveau actuel d'emploi ainsi que du périmètre de la zone de diffusion (Bouches-du-Rhône, Var, Hérault et Gard) et, bien sûr, la continuité de la ligne éditoriale héritée des résistants fondateurs du quotidien.

C'est dans ce contexte et dans la contrainte des délais très courts imposés par le tribunal de commerce, que nous avons appris qu'une autre offre se préparait en coulisses. Une offre hostile visant essentiellement à mettre la main sur l'événement « Mondial *La Marseillaise* à pétanque » puisqu'elle prévoyait la suppression pure et simple du journal et de 80 % des emplois. Cette offre potentielle associait le PDG de *La Provence*, Jean-Christophe Serfati et le milliardaire Xavier Niel. Hormis le mépris affiché de ces deux personnages envers les salariés du journal qu'ils n'ont même pas pris la peine d'informer directement, c'est leur cynisme assumé qui est insupportable.

Heureusement, devant l'ampleur de la mobilisation lors du rassemblement du 13 août dernier au journal, ils n'ont finalement pas déposé leur offre le lendemain devant le tribunal. Il reste maintenant à approfondir et à finaliser l'offre du groupe Maritima Médias avant le 22 septembre 2020, date de la prochaine audience au tribunal de commerce.

## **Les salariés de *La Marseillaise* ont la rage de vivre, tous ensemble, pour la défendre, ayons la rage de vaincre !**